

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SAINT-QUENTIN & AISNE Six mois Un an
 DÉPARTEMENT LIMITROPHES 14 fr. 26 fr.
 FRANCE 16 n. 30 n.
 LE DIMANCHE SEUL..... 6 n. 8 n.
 Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Un numéro : 10 c.

Les abonnements sont payables d'avance et se continuent à moins d'avis contraire : ainsi renouvelés ils sont exigibles en entier.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé à M. Élie Fleury, Directeur-Gérant.

Fin de session

Saint-Quentin, 12 juillet 1893.

Les séances de la Chambre se suivent et se ressemblent. On vote, on vote, on vote et les milliards défilent.

La Chambre a eu le bon esprit de disjoindre du budget les dispositions relatives à la contribution personnelle mobilière, la suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres, la discussion sur le remplacement des centimes additionnels.

Il est de toute évidence que des réformes aussi graves ne peuvent être effectuées au pied levé, à propos d'une discussion budgétaire. Elles demandent un examen attentif et de longues études préalables.

Il est vrai que cet examen et ces études, la Chambre n'a jamais le temps de s'y livrer et qu'ainsi toutes les réformes restent en l'air. D'accord, mais à qui la faute ? A vous, électeurs qui nous donnez un Parlement d'ahuris, d'où sort un gouvernement d'incohérences.

Au fond, cette fois-ci encore, ce n'est pas la sagesse qui a déterminé les résolutions de nos législateurs surchauffés, mais la nécessité.

La Chambre, étant résignée à affronter la consultation du suffrage universel à la date du 20 août, veut en finir avec le budget.

On envisage donc la clôture de la session pour le 20 juillet. La Chambre espère enlever la réforme des boissons en quarante-huit heures. Ce fameux budget sera renvoyé jeudi au Luxembourg. On compte bien sur la docilité du Sénat pour le bâcler dans la huitaine. Après quoi, vacances parlementaires et période électorale s'ouvriront simultanément à la vive satisfaction de la Chambre et surtout du gouvernement !

Va pour le 20 août. Grâce à un talent d'acrobate qui lui permet de rebondir toujours sur ses pieds, M. Dupuy fera les élections.

Ce vulgaire bonhomme, au lieu de constituer une république ouverte, de faire du nouveau, et du nouveau intelligent et honnête, aboutira tout simplement à demander encore une fois la concentration républicaine.

Rester dans l'état où nous sommes, voilà l'idéal du ministre Dupuy ; c'est également celui du président Carnot.

Et M. Constans, nous dira-t-on, que ferait-il ? M. Constans, il ferait, avec un tour de main plus habile, la même chose que M. Dupuy. Nous n'avons pas à compter sur celui-là plus que sur celui-ci.

Ces ennemis de la veille ne regrettent rien de ce qu'ils ont fait contre nous et il y aurait sottise à espérer qu'ils pourront un jour le défaire d'eux-mêmes, dit avec bien du bon sens M. Eugène Veilliot.

Laissons M. Dupuy et M. Constans.

« Nos chances de salut sont en nous. Ayons des candidats, formons à ciel ouvert sur le terrain électoral des alliances où nous stipulerons, en faveur de l'ordre, des libertés nécessaires et des intérêts religieux. Si, par nous et

nos alliés, nous sommes, dans la prochaine législature, assez nombreux, non pour prendre le pouvoir, — ce serait trop espérer — mais pour le donner, il ne manquera pas de républicains de la veille disposés à reconnaître que des réparations nous sont dues et prêts à les effectuer. »

Nous l'avons déjà dit et nous le répéterons sans doute encore : aspirons à former dans le Parlement français un parti tel que le Centre dans le Reichstag allemand, cet admirable Centre composé d'hommes de la plus haute valeur, disciplinés, sérieux, convaincus et qui, menés par un esprit tout-à-fait supérieur, ont eu raison de Bismarck et de ses lois oppressives.

E. F.

INFORMATIONS

La Chambre a refusé, hier, de supprimer les principes de l'impôt foncier.

Il existe en France, 14,500,000 cotés foncières. Or, sur ce nombre, il y a 10,500,000 cotés inférieures à deux hectares et payant 10,780,000 fr. d'impôt foncier, soit 1 fr. 03 par hectare.

Ce qui est plus urgent, c'est la révision de l'impôt pour le mettre en harmonie avec les revenus variables. M. Burdeau a tiré du débat la philosophie exacte en disant : « Il est nécessaire de refaire le cadastre. Voilà la vérité. Les évaluations cadastrales sont inexactes et la répartition de l'impôt foncier est défectueuse : on ne doit pas se lasser de le répéter. Mais la réfection du cadastre n'est pas l'une de ces mesures qui s'imposent. »

Il n'est question aujourd'hui, dans toute la presse radicale, que du départ de M. Lozé et de la retraite de ses plus énergiques collaborateurs.

M. Dhers, le plus directement visé, et dont on annonce le renvoi, répudierait toute responsabilité.

D'après le *Radical*, il est décidé à « casser des kilos de sucre ». Il racontera que c'est Lozé qui lui donna l'ordre, devant trente personnes, d'enlever l'Hôtel-Dieu, et si Lozé, avouant ce qu'il ne peut nier, se retournerait en disant :

« Commissaire, vous avez manqué de calme », Dhers répliquerait : « Vous m'avez donné l'ordre de faire vite et sans m'inquiéter des moyens à employer. »

On n'est pas à bout de révélations.

L'interpellation de MM. Leydet et Doumer, sur les mesures à prendre pour assurer aux hommes appartenant à la classe 1889 l'exercice de leurs droits de citoyens aux élections générales de cette année, figure toujours à l'ordre du jour, aussitôt après la loi des finances.

Le ministère a décidé, en conseil de cabinet, de déclarer que ces mesures ne pouvaient être prises, les intérêts supérieurs de la défense nationale nécessitant la présence des soldats de la classe 1889 aux manœuvres d'automne, comme complément de leur éducation militaire et de celle de l'armée de réserve encadrée dans la première.

Depuis avant-hier matin, cette commission y fonctionnée ; les 270 syndicats, réguliers ou non, en ont été avisés.

Ce n'est pas plus difficile que ça. Toutes nos dernières lois étaient hypocrites et anti-libérales sont faites pour être tournées.

On écrit de l'arrondissement de Saint-Gaudens dans la *Semaine Catholique* de Toulouse : « Deux soldats-séminaristes du 59^e viennent d'être condamnés à quinze jours de salle de police. Leur crime c'est d'avoir servi une messe en costume militaire. »

Partout les soldats se montrent avec leur uniforme ; ils le portent au café, au théâtre, dans les bals publics, dans les plus mauvais lieux, là où ils vont pour boire et s'amuser.

A l'église ils sont répréhensibles de le garder

pour accomplir un acte de piété : d'où vient cette différence ?

Est-il besoin de le dire ? C'est que la franc-maçonnerie continue à l'animée comme au gouvernement. Elie dénonce, elle donne des ordres, et on les exécute.

Le Figaro publie aujourd'hui un résumé très complet du rapport du général Dodds sur la campagne du Dahomey, rapport que le gouvernement s'est refusé jusqu'ici à insérer à l'*Officiel*. Pourquoi ? On se le demande.

Comment notre confrère en a-t-il eu connaissance ? C'est ce qu'on se demande aussi.

Il n'y a qu'une ville dans le monde où l'on ne prend pas au sérieux l'émeute parisienne, c'est Paris. Ancienne et respectable tradition de notre race ! A l'heure même où l'univers civilisé voyait déjà le bourgeois parisien

pâle, suant de peur et la main aux oreilles. Accroupi derrière un rideau... le bourgeois parisien suis, il est vrai, mais ce n'était pas de peur et avec la sérenité la plus parfaite, il étanchait cette sueur à la devanture de cafés dont tous les porte-allumettes n'avaient pas servi de projectiles. Remarquez simplement ce petit fait bien « parisien » comme on dit maintenant. Pendant les trois jours de l'émeute, la divette Yvette Guilbert ayant fait grève à elle toute seule, comme un simple cocher de l'Urbaine, l'éclipse de cette étoile n'a pas diminué d'un centime les recettes du café-concert où elle scintille d'ordinaire. De même, pendant que M. Dupuy pratiquait ce qu'il appelle ses opérations, que vingt ou vingt-cinq mille cavaliers ou fantassins débarquaient à toutes nos gares une foule immense allait tranquillement respirer en voiture au bois de Boulogne, à pied au bois de Vincennes, ce qui était du reste plus malin que de flâner du côté des brigades centrales.

C'est dans notre sang, que voulez-vous, messieurs de la province et de l'étranger. Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous, messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous,

messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous,

messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous,

messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous,

messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous,

messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous,

messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous,

messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution, les trois Glorieuses, les quatre ou cinq émeutes qui ont ensanglanté les débuts de la Monarchie de Juillet, puis le 24 février 1848, les journées de juin, le 2 Décembre, les blouses blanches de 1851, le 4 Septembre et la Commune, a fini par contracter une magnifique indifférence pour les mouvements populaires quels qu'ils soient, ceux qui aboutissent à un triomphe aussi bien que ceux qu'on réprime.

(*L'Eclair*). Gaston JOLLIVET.

C'est dans notre sang, que voulez-vous,

messieurs de la province et de l'étranger.

Oserai-je même ajouter que si par impossible l'émeute actuelle était restée maîtresse de Paris, la foire de Neuilly n'y aurait pas perdu un badaud.

Une cité qui a vu les troubles de la Ligue, ceux de la Fronde, les grandes journées de la Révolution

JEUDI

nde, et les dévastations que cause la sécheresse persistent sont assez grands pour que l'on ne vienne pas encore ajouter à leur malheur.

Il nous paraît de toute nécessité que les manœuvres soient supprimées cette année et que la question soit tranchée avant la séparation des Chambres.

Le gouvernement vient, du reste, de faire manœuvrer tout un corps d'armée appelé à différents points et rassemblé à Paris contre les manifestants.

Il a vu que les troupes étaient prêtes à marcher.

Cela doit ici suffire.

Et nous voulons espérer qu'après s'être tant occupé du sort des Parisiens, il daignera s'intéresser un peu à celui des agriculteurs.

Le cardinal Lecot

Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, revenant de Paris, a été reçu solennellement hier matin, à dix heures, à la cathédrale Saint-André de Bordeaux, par le clergé de son diocèse.

Toutes les autorités civiles et militaires, les consuls étrangers en grand uniforme et une foule considérable assistaient à la cérémonie.

Le cardinal était accompagné de Mgr Coeuré, évêque d'Agen, de l'abbé Mgr Granito de Belmonte, et du protonotaire apostolique.

Après avoir adressé un éloge courtois aux autorités locales, avec lesquelles il entretient d'excellentes relations, le cardinal a exprimé ses remerciements à l'adresse du président de la République, qui lui a remis la barrette parce qu'il savait pouvoir compter sur le patriotisme du primat d'Aquitaine.

L'archevêque de Bordeaux a longuement insisté sur son dévouement absolu à la France et sur son amour de la conciliation et de la paix.

Sait-on que M. Lépine, le nouveau préfet de police, a joué un mauvais tour à M. Laurenceau, préfet de l'Aisne ? Il quittait le secrétariat de la préfecture de police, à Paris, quand il obtint une préfecture de première classe, la Loire, tandis que M. Laurenceau, ancien secrétaire général de la Seine, qui marchait devant lui dans l'ordre des préséances, s'est vu confiné dans la préfecture de l'Aisne (2^e classe).

Ce qu'aucun journal ne dit non plus, c'est que M. Lépine fut préfet de la Somme pendant cinq ou six jours, précisément en quittant Paris. Il ne mit, du reste pas les pieds à Amiens, où il avait envoyé, en guise de fourrur, son secrétaire particulier, un aimable homme, tout disposé à faire la vie douce aux journalistes que certains préfets précédents, Spuller et Lozé entre autres, traitaient assez mal.

Il est vrai qu'en revanche, les journalistes pouvaient constater que Mme la préfète Spuller tapait sur la cuisse de ses amies, en visite, pour leur dire : « Eh bien ! On se plait à Amiens, tout de même, ma petite ! » et que M. Lozé, avec son air de tout savoir, était ignorant comme une carpue des moindres affaires départementales... et des autres. Le joli ambassadeur que nous aurons là !

Le chemin de fer de Saint-Quentin au Catelet

Voici le texte du projet de loi ayant pour objet de modifier, aux abords de Saint-Quentin, le tracé du chemin de fer d'intérêt local de Saint-Quentin au Catelet, déposé par M. Viatte, ministre des travaux publics :

Exposé des motifs

Messieurs,

La loi du 28 juillet 1885, qui a déclaré d'utilité publique l'établissement, dans le département de l'Aisne, du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Saint-Quentin au Catelet, a spécifié que la ligne partait de Saint-Quentin, au lieu-dit « le Petit-Etang-d'Isle », et passerait par ou près Omisy, Lessins, etc. D'un autre côté, la convention du 20 juillet 1883 annexée à la loi précitée et qui a été passée pour la concession de la ligne de Saint-Quentin au Catelet, par le département de l'Aisne avec la Compagnie des chemins de fer du Cambrais, prévoit à titre éventuel la construction d'un embranchement devant relier la ligne ainsi définie avec la gare des marchandises de la Compagnie du Nord, à Saint-Quentin.

Les difficultés qu'a rencontrées l'exécution de ce raccordement ont amené le département, d'accord avec la Compagnie concessionnaire, à proposer un nouveau tracé de la ligne principale, se détachant du tracé initial à Omisy, contournant la ville de Saint-Quentin du côté nord-ouest

et aboutissant à la halte de Rocourt, sur la ligne d'intérêt local à voie normale de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin. La ligne ainsi modifiée se prolongera jusqu'à la gare de la Compagnie du Nord en empruntant la plate-forme du chemin de fer d'intérêt local de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin.

L'enquête d'utilité publique à laquelle a été soumis l'avant-projet de la variante, a donné des résultats favorables ; la Commission d'enquête, le Conseil municipal et la Chambre de commerce de Saint-Quentin se sont ralliés au nouveau tracé.

Une convention a été passée entre le département de l'Aisne et la Compagnie des chemins de fer du Cambrais pour consacrer les nouvelles dispositions ; il est stipulé que la modification apportée au tracé initial fixé par la loi du 28 juillet 1885 ne donnera lieu à aucune augmentation de la subvention départementale telle qu'elle est fixée dans la convention du 20 juillet 1883, et que le capital de premier établissement restera lui-même maintenu au maximum de 2,217,206 francs prévu à ladite convention et à la loi du 28 juillet 1885.

Le Trésor n'aura non plus aucune charge nouvelle à supporter et le maximum de la subvention annuelle de l'Etat reste fixé à 8,400 francs, chiffre inscrit à l'article 5 de la loi précitée.

L'autorité militaire a donné son adhésion au nouveau tracé.

Le Conseil général des ponts et chaussées s'est également prononcé en faveur de la déclaration d'utilité publique de la variante. Enfin le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi que nous vous présentons en vue de l'approbation de cette variante.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre haute sanction à ce projet de loi.

Projet de loi

Le Président de la République française,

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre des Travaux publics, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soumettre la discussion.

Article premier. — Est autorisée la modification du tracé du chemin de fer d'intérêt local de Saint-Quentin au Catelet, conformément à la convention passée entre le département de l'Aisne et la Compagnie des chemins de fer du Cambrais, le 29 avril 1893.

Art. 2. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter pour raccorder ladite ligne, dont les trains doivent être prolongés jusqu'à la gare de la Compagnie du Nord à Saint-Quentin, avec celle de Vélu-Bertincourt, à Saint-Quentin, à Rocourt.

Art. 3. — Une copie certifiée conforme de la convention additionnelle du 29 avril 1893 restera annexée à la présente loi.

Art. 4. — La déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution de la ligne désignée ci-dessus ne sont pas accomplies dans un délai de deux ans, à dater de l'approbation du projet de tracé définitif.

Fait à Paris, le 29 juillet 1893.

Le Président de la République française,

Siglé : CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Travaux publics,

Siglé : VIETTE.

La ligne du Cateau à Laon

M. le Préfet de l'Aisne a publié en date du 28 juin, un arrêté prescrivant l'enquête parcellaire et nommant les membres de la Commission de la ligne du Cateau à Laon.

La notice de l'acte du Chemin de fer du Nord, contenant la description du tracé de cette ligne, l'état indicatif des propriétaires à exproprier, les plans des terrains à acquérir dans les communes de Vadencourt-et-Boheries, et de Verly, pour le déplacement de la halte du Grand-Verly, resteront déposés pendant huit jours francs, du 19 juillet 1893 jusqu'au 26, aux mairies de ces communes, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Les maires des communes de Vadencourt-et-Boheries et de Verly, mentionneront sur un procès-verbal, qu'ils ouvriront à cet effet, et que les parties qui comparaîtront seront requises de signer, les déclarations et réclamations qui leur auront été faites verbalement : ils y annexeront celles qui leur auront été transmises par écrit.

Ce procès-verbal sera adressé à M. le Sous-Prefet de Vervins, ainsi que toutes les pièces de l'affaire, aussi-tôt après l'expiration des délais de publication, pour qu'il puisse être ensuite statué par la Commission d'enquête, qui sera composée de :

MM.

Le Sous-Prefet de Vervins, président ; Maréchal, conseiller général, à Wassigny ; Paradis, conseiller général, à Lavaqueuse ; Carlier, conseiller d'arrondissement, à Proix ; Machin, conseiller d'arrondissement, à Vadencourt ;

Le Maire de la commune de Verly, ou son délégué ;

Et de l'ingénieur principal des travaux neufs de la Compagnie du Nord, ou son délégué.

Cette Commission recevra pendant huit jours les réclamations des propriétaires.

à éléver. Puisque j'ai du courage, de la santé, et aucun autre lien en ce monde que ma tendresse pour toi et pour ces pauvres anges du bon Dieu, c'était à moi de partir et de chercher notre vie. J'en viendrais à bout, sois-en sûre. Soutiens-moi au lieu de me regretter et de m'attendrir, voilà tout ce que je te demande. Et sur ce, ma souriante chérie, je t'embrasse de toute mon âme, ainsi que nos enfants adorés. Ne les fais pas pleurer en leur parlant de moi ; mais tâche cependant qu'ils ne m'oublient pas, cela me ferait bien de la peine.

Elle était seule quand on m'a introduite dans sa chambre. Elle m'a fait asseoir près d'elle avec assez de grâce, et voici le résumé de la conversation :

— Vous m'êtes beaucoup recommandée par madame d'Arglade, que j'estime infiniment. Je sais que vous appartenenez à une excellente famille, que vous avez des talents, un caractère honnête et une vie sans tache. J'ai donc le plus grand désir que nous puissions nous entendre et nous convenir mutuellement. Pour cela, il faut deux choses : l'une, c'est que mes offres vous paraissent satisfaisantes ; l'autre, que notre manière de voir ne soit pas par trop opposée, car ce serait la source de contrariétés fréquentes. Traitez la première question. Je vous offre douze cents francs par an.

— On me l'a dit, madame, et j'ai accepté.

— On m'avait dit à moi que vous trouviez peut-être cela insuffisant ?

— Il est vrai que c'est peu pour les besoins de ma situation ; mais madame est juste de la sienne propre, et puisque me voilà...

— Parlez franchement ; vous trouvez que ce n'est pas assez ?

— Je ne peux pas dire ce moi-là. C'est probablement plus que ce valent mes services.

— Je ne dis pas cela, moi, et vous, vous le dites par modestie ; mais vous craignez que cela ne suffise pas à tout ; vous, ne dépendez chez moi que la toilette, et je ne m'exige aucune. Est-ce que vous l'avez, la toilette ?

— Oui, madame, beaucoup ; mais je m'en abstiendrai puisqu'il est égaré vous n'exiges rien.

— La sincérité de ma réponse parut étonner la marquise. Peut-être n'aurais-je pas du parler

elle les appellera toutes les fois qu'elle le jugera convenable et donnera son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de dix jours, à dater de l'époque de sa réunion ; après quoi, son procès-verbal sera immédiatement adressé à M. le Préfet de l'Aisne.

D'après les ordres parvenus aux différents corps du gouvernement militaire, la 40^e division d'infanterie et le 15^e régiment régional sont chargés d'assurer le service, le jour de la Fête nationale, dans Paris et dans les forts. De sorte que l'effectif total qui sera réuni, ce jour-là, à Longchamp, s'élèvera à environ 18,000 hommes, y compris la brigade de réserve.

Cette année, on a rétabli la charge finale de la revue, qui avait été supprimée en 1892.

Le Journal de l'Aisne annonce comme certaine la candidature du citoyen Daynaud dans la 2^e circonscription de Vervins.

Il croit savoir que le citoyen Langrand sera candidat dans la 2^e circonscription de Cambrai, à Caudry ; et que Renard, autre socialiste saint-quentinois, sera candidat à Tourcoing.

Tout cela mérite confirmation.

La Société

SECOURS MUTUELS TYPOGRAPHIQUE

Lundi dernier, à 7 heures du soir, la Société de secours mutuels de la Typographie Saint-Quentinoise a tenu son assemblée générale semestrielle dans la salle Venet.

Sur 83 membres que compte la Société 75 répondent à l'appel.

M. Delattre, président, s'excuse de ne pouvoir se joindre ses confrères, retenu qu'il est par un cas de force majeure. Il est remplacé par M. le vice-président Eugène Misery, assisté de M. Lepreux trésorier ; Maës, trésorier-adjoint ; Camille Carpenter, secrétaire et Flamant, secrétaire-adjoint.

M. Lepreux, trésorier, expose le compte-rendu financier de l'Association. Nous voyons qu'au 30 juin 1893, l'actif s'élève à 7,410 fr. 41, soit une augmentation de 170 fr. 05 depuis le 31 décembre 1892. On ne peut que féliciter la Société de cette excellente situation et de sa marche progressive due aux efforts et au zèle de son bureau, comme aussi au généreux concours des membres honoraires, dont le nombre s'augmentera encore certainement si cette œuvre intéressante au plus haut degré est plus connue de nos concitoyens favorisés de la fortune.

A propos des membres honoraires disons qu'au cours de cette réunion un souvenir ému a été donné à la mémoire de M. Ernest Desjardins, que son digne frère et successeur à la Chambre des députés, remplace aussi, c'est certain, sur la liste des béniaitaires de la Société de secours mutuels typographique. Des remerciements ont été également adressés aux personnes qui ont offert des lots pour la tombola qui doit terminer la présente séance.

L'assemblée procéda ensuite à la nomination de son bureau. Elle ne pouvait mieux faire que de réécrire, comme elle l'a fait, le bureau sortant qui n'a pas cessé, loin de là, de mériter la confiance et l'estime des sociétaires.

Le bureau est donc ainsi composé, aux applaudissements de l'assistance :

MM.

Delattre, Président ; Misery, Vice-Président ; Lepreux, Trésorier ; Maës Xavier, Trésorier-adjoint ; Carpenter Camille, Secrétaire ; Flamant, Secrétaire-adjoint.

Vérificateurs :

MM. H. Fournival ; A. Pelletier ; L. Mary ; A. Legrand.

Une tombola, aux lots aussi nombreux que bien choisis, terminée avec gaïeté comme de coutume, la réunion de la Société typographique. Si nous sommes bien renseignés et nous avons lieu de le croire, la prochaine réunion sera agrémentée d'un Concert intime dont les éléments seraient pris exclusivement dans la Société.

La corporation typographique compte d'ailleurs assez d'artistes pour organiser une attrayante soirée musicale.

L'idée est donc appelée à faire son chemin.

Dans la dernière partie de notre bulletin d'hier se trouvent quelques fautes de composition, qui n'altèrent pas le sens, et que nos lecteurs ont corrigées d'eux-mêmes ; mais nous tenons à nous excuser auprès d'eux. Le journal a été un peu chargé et il n'a pas été possible de faire une révision serrée des pages avant le premier départ.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un manouvrier de Thenelles, Fouchet François, 33 ans, est tombé, en passant rue des Glaciés, sur la bordure d'un trottoir. Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe droite. M. le docteur Muller lui a donné des soins.

Fouchet a été ensuite transporté à l'Hôtel-Dieu sous la conduite d'un agent de police.

La police a arrêté le nommé Lelong Jean-Baptiste, âgé de 35 ans, manouvrier, demeurant rue du Cateau, pour bris de clôture et coups et blessures à M. Décaudin Antoine, âgé de 64 ans, cultivateur, rue du Cateau, 105.

BRANCOURT. — Pendant l'effroyable orage de dimanche dernier, la foudre, tombant chez M. Vassaux-Deuza à Brancourt, y a déterminé un commencement d'incendie vite éteint fort heureusement.

M. Vassaux nous adresse, à ce sujet, la lettre suivante :

Brancourt, le 12 juillet 1893.

Monsieur le Directeur du Journal de Saint Quentin,